



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

de-170920-

Département d'INDRE-ET-LOIRE
Arrondissement de TOURS
Canton de MONTS
Commune d'ESVRES-SUR-INDRE

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le dix-sept septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune d'ESVRES SUR INDRE légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe GASSOT, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : le mercredi 9 septembre 2020

Nombre de conseillers en exercice29

Nombre de conseillers présents26

Nombre de conseillers votants.....29

Etaient présents :

M. Jean-Christophe GASSOT, Maire,

Mme Josiane LE BRONEC, M. Jean-Pierre PAUL, Mme Sylvie QUENEAU, M. André DESPLAT, Mme Nathalie BERTON, M. Eric DELHOMMAIS, Mme Delphine COSSON, Adjointes,

M. Patrice GARNIER (arrivée 20h50), Mme ABRIOUX Hélène, Mme Maryse ROUSSEAU, M. Alain BERTRAM, Mme Conny FAZILLEAU-VAN DER SMISSEN, M. Sébastien HARAULT, Mme Dominique GENTY (arrivée 21h15), M. Jean-Charles GARREAU, Mme Mélanie SAUVAGE (arrivée 20h45), M. Edouard ROSSI, Mme Myriam BARTHELEMY, M. Jean-François LEBOURG, Mme Aurélie PROUIN, M. Pascal SIMON, Mme Madalena AFONSO, M. Maxime FUSEAU (arrivée 20h35), M. Jacques TOUPIN, Mme Nora ZENATI, Conseillers Municipaux,

formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :

M. Jean-Jacques MOUROT, Mme Flore MASSICARD, M. Guiseppe PETITTO.

Ont donné pouvoir :

M. Jean-Jacques MOUROT	à Mme Nathalie BERTON
Mme Flore MASSICARD	à M. Jacques TOUPIN
M. Guiseppe PETITTO	à Mme Nora ZENATI

Secrétaire de séance : Monsieur Edouard ROSSI

PREAMBULE

- Approbation du procès-verbal de la séance du 2 juillet 2020 à l'unanimité.
- Décisions du maire prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales du 23 juin 2020 au 7 septembre 2020. Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions qui n'appellent aucune remarque particulière de la part de l'Assemblée.

FONCTION PUBLIQUE

1. Autorisation de recourir au contrat d'apprentissage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** le recours au contrat d'apprentissage,
- **DECIDE** de conclure, dès la rentrée scolaire 2020 trois contrats d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service d'accueil	Nombre de postes	Diplôme ou titre préparé	Durée de la formation
Espaces Verts	2	BTS Aménagements Paysagers	2 ans
Bâtiments	1	BAC Pro MELEC	3 ans

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les centres de formation d'apprentis.
- **PRECISE** que les dépenses correspondantes, notamment salaires et frais de formation, seront inscrits au budget principal.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

2. Approbation du Procès-Verbal de mise à disposition de biens dans le cadre de l'exercice de la compétence « Accueil de loisirs de la commune d'Esvres-sur-Indre » – ALSH Maternel à la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition susvisé

3. Approbation du rapport de la commission d'évaluation des charges transférées du 12 février 2020 – Transfert de la compétence « Lecture publique » des communes de Sainte-Catherine de Fierbois, Villeperdue, Bréhémont, Pont de Ruan, Saché et Thilouze

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rapport de la CLECT du 12 février 2020 relatif au transfert de la compétence « lecture publique » des communes de SAINTE-CATHERINE DE FIERBOIS, VILLEPERDUE, BREHEMONT, PONT DE RUAN, SACHE et THILOUZE

4. Commission communale des impôts : Liste des contribuables proposés au Directeur des Services Fiscaux, en nombre double par le Conseil Municipal, comme commissaires titulaires (8) et commissaires suppléants (8)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **VOTE** la liste de contribuables en nombre double : 16 commissaires titulaires et 16 commissaires suppléants, à présenter au Directeur des Services Fiscaux.

FINANCES LOCALES

5. Demande de fonds de concours à la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre en vue de participer au financement de l'acquisition d'un tractopelle d'occasion

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité-

- **DECIDE** de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre en vue de participer au financement de l'acquisition par la commune d'un tractopelle à hauteur de 4136.00 €.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte afférant à cette demande

6. Effacement de réseaux : approbation des opérations d'effacement et participation communale – Rue Carlotti

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les travaux de dissimulation des réseaux de télécommunication, de distribution publique d'énergie électrique et d'éclairage public dans la rue Noël Carlotti.
- **DÉCIDE** de transférer la maîtrise d'ouvrage et de confier la maîtrise d'œuvre des travaux de génie civil d'effacement des réseaux de télécommunication et de distribution publique d'énergie électrique dans la rue Noël Carlotti au Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions et actes nécessaires à cette décision
- **SOLLICITE** auprès de l'état, des différents organismes et collectivités, les subventions et fonds de concours correspondants et à signer tous documents y afférents,
- **S'ENGAGE** à payer l'intégralité des travaux au coût réel,
- **DÉCIDE** d'imputer les dépenses et recettes correspondantes au Budget Général de la Commune.

7. Effacement de réseaux : approbation des opérations d'effacement et participation communale – Rue du 11 novembre – RD85

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les travaux de dissimulation des réseaux de télécommunication, de distribution publique d'énergie électrique et d'éclairage public dans la rue du 11 novembre – RD 85.
- **DÉCIDE** de transférer la maîtrise d'ouvrage et de confier la maîtrise d'œuvre des travaux de génie civil d'effacement des réseaux de télécommunication et de distribution publique d'énergie électrique dans la rue du 11 novembre – RD 85 au Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions et actes nécessaires à cette décision,
- **SOLLICITE** auprès de l'état, des différents organismes et collectivités, les subventions et fonds de concours correspondants et à signer tous documents y afférents,
- **S'ENGAGE** à payer l'intégralité des travaux au coût réel,
- **DÉCIDE** d'imputer les dépenses et recettes correspondantes au Budget Général de la Commune.

8. Vie associative, Sports, Culture : Subventions aux associations

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **VOTE** les subventions suivantes :
ASSOCIATIONS D'ESVRES-SUR-INDRE
 1. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de **2 000 €** à l'**Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Esvrien**.
 2. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de **6 500 €** à **Aube Sportive**.
 3. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de **800€** à **Club de Badminton Esvrien**
 4. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de **300€** à **Club d'Escalade d'Esvres**
 5. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de **4 000€** à **Esvres Judo Club**
 6. A l'unanimité une subvention d'investissement de **1 100 €** à **Esvres « N » ments**.
 7. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de **7 500 €** à **Evretz**.
 8. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de **1 200€** à **Esvres Volley-ball**

9. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de **250€ à Gymnastique féminine Volontaire**
10. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de **4 000€ à Gymnastique Sportive d'Esvres**
11. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de **6 000 € à Maison des Talents.**
12. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de **500 € à Objectif Images.**
13. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de **6 500€ à Rugby Entente Clubs Esvres-Montbazon**
14. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de **1 500 € à Tennis Club d'Esvres.**
15. A l'unanimité (des présents) une subvention de fonctionnement de **500 € à Tennis de Table.**
En application de l'article 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Patrice GARNIER ne participe pas à ce vote.
16. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de **900 € à Union musicale.**
17. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de **12 000 € à l'école de musique.**
18. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de **100€ à Jamracingbmx**

ASSOCIATIONS HORS COMMUNE

19. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de **750€ à la SHOT**
20. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de **400 € au Syndicat des commerçants de marchés de France.**

Les crédits pour les subventions de fonctionnement sont inscrits à l'article 6574 - fonction 025.

Les crédits pour les subventions d'investissement sont inscrits à l'article 20421 subventions d'équipement versées biens immobiliers, matériels.

QUESTIONS DIVERSES

ESVRES-SUR-INDRE, le 22 septembre 2020

Le Maire
Jean-Christophe GASSOT

